

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2019
Séance du 13 février 2019**

N° 19

**Objet : Plan Alimentaire
Territorial
Demande de subvention**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le treize du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de février 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Jacques JULIEN

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 15), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°3), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 4), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°17), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (à partir du rapport n°4)
EYMARD Max a donné pouvoir à TRABUS Nicolas
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 3)
THONATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles (à partir du rapport n°18)

Etaient excusés :

AILLAUD Sylvie	PIERRISNARD Jacqueline
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SERRA Victor
PAYAN Claude	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	URQUIZAR Danièle

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190213-19_13022019

Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Provence Alpes Agglomération souhaite se positionner sur la thématique émergente « nature-santé ». Cette identité traduit la volonté de faire de Provence Alpes Agglomération une destination touristique de référence sur les thématiques de la prévention de perte d'autonomie et de la prévention santé. C'est un des axes de diversification étudié par l'établissement thermal de Digne-les-Bains. Derrière la notion large de prévention santé, se décline plusieurs secteurs sur lesquels le territoire doit se professionnaliser et gagner en qualité. Il s'agit de l'éducation thérapeutique, de la pratique sportive adaptée, et l'alimentation. Pour renforcer son positionnement, Provence Alpes Agglomération souhaite fédérer les acteurs de la filière « alimentaire » de son territoire dans une logique de circuits de proximité. Les enjeux pour la collectivité sont les suivants :

- Faciliter l'accès à une alimentation de qualité (local, frais et de saison)
- Eduquer les plus jeunes à l'alimentation santé
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Maîtriser le foncier agricole
- Favoriser la création et le maintien de l'emploi agricoles et agroalimentaires
- Positionner les équipements abattoirs et maison de pays dans un cadre stratégique offrant des perspectives de développement

Pour répondre à ces enjeux, Provence Alpes Agglomération souhaite initier une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT entendu, tel que prévu dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, comme un projet global visant à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations pour une articulation renforcée entre « bien produire » et « bien manger » (agro-écologie, alimentation issue du territoire de proximité, éducation à l'alimentation, agritourisme, etc.).

L'ambition est de configurer le PAT autour des trois dimensions essentielles :

- Une dimension ECONOMIQUE relevant de la compétence de Provence Alpes Agglomération en partenariat avec les acteurs économiques et leurs représentants (chambres consulaires...) :
- Une dimension ENVIRONNEMENTALE intégrée dans le SCOT et le PCAET de Provence Alpes Agglomération :
- Une dimension SOCIALE avec le développement de partenariats publics-privés notamment avec les associations engagées dans ces domaines (éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire..)

La première étape de cette démarche ambitieuse nécessite la réalisation d'un diagnostic territorial, point de départ de l'émergence du PAT sur notre territoire. Les dépenses prévisionnelles portent ainsi sur la réalisation de cet état des lieux et d'un plan d'actions et sur du temps de coordination d'agents du service développement économique.

Le coût global de l'opération s'élève à 106 250 euros sur deux ans.

Une intervention financière dans le cadre de l'appel à projets « Projets Alimentaire Territoriaux » sera sollicitée auprès du Conseil Régional. Une aide sera également sollicitée auprès de la DRAAF.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E. legalite.com

99_DE-004-200067437-20190213-19_13022019

Le plan de financement est présenté dans le document joint en annexe du rapport.

En conséquence, il est demandé au conseil communautaire :

- D'approuver le principe de réalisation d'un PAT et d'approuver le plan de financement proposé
- D'autoriser Madame la Présidente à engager les démarches nécessaires auprès du conseil Régional PACA et de la DRAAF pour obtenir les subventions prévues.

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC
Salaires et charges	40 000 €		
Frais de structure (15% du montant total des frais salariaux)	6 000 €	Conseil régional PACA (AAP PAT)	50 000 €
Prestations externes		DRAAF	35 000 €
Diagnostic & Proposition logistique et plan d'actions	40 250 €		
Outils de communications	20 000 €	Autofinancement (20%)	21 250 €
TOTAL	106 250 €	TOTAL	106 250 €

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO




REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-200067437-20190213-19_13022019